



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°24

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Projet d'installations de professions médicales et paramédicales en Centre-Ville

Comme vous le savez, la commune dispose en centre-ville de TARTAS, d'un terrain Ville basse, à proximité du château de la Communauté de communes et des locaux qui hébergent ponctuellement les activités du Club des Personnes âgées.

Ces dernières années différents aménagements ont été réalisés en Centre-ville, visant à favoriser le stationnement, à sécuriser la circulation avec la réhabilitation des trottoirs facilitant les déplacements piétonniers, ainsi que l'accessibilité aux commerces.

Aujourd'hui, nous arrivons dans la dernière phase des travaux de réhabilitation voirie/réseaux/trottoirs de l'Hyper centre 2021-2025.

L'année 2024 devrait voir l'aménagement du terrain « Benquet » jouxtant groupe scolaire et Gymnase avec un accès direct avec la Place Gambetta, puis à compter de fin 2024 et sur l'année 2025 les travaux se termineront sur la Rue JULES FERRY.

Aussi, ces derniers mois, la commune a été sollicitée par différentes professions médicales et paramédicales qui sont intéressées pour s'installer dans le Centre-ville de TARTAS. A ces sollicitations s'ajoute aussi un projet de l'offre de Pharmacie pour différents aménagements, toujours en hyper centre.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Il est donc proposé à notre assemblée :

De mandater M. le Maire et ses adjoints pour rencontrer les différents porteurs de projets,

D'étudier les différentes demandes qui pourraient s'intégrer dans l'hyper centre de TARTAS. Les aménagements ou réfections de voiries et stationnement réalisés ces dernières années, ainsi que le besoin de maintenir une attractivité du Centre-ville avec les commerces existants, mais aussi la nécessité d'offrir aux habitants et usagers de la commune et de ses alentours une offre réelle de santé sont les fondements de cette démarche.

De solliciter au besoin, l'appui des services de l'Etat, du Monde Médical, de l'ARS, mais aussi de tous organismes pour mener à bien ce projet, qui se veut de faciliter l'installation d'une offre complémentaire ou nouvelle de santé sur TARTAS

D'autoriser M. le Maire à lancer les études, ou procédures nécessaires dans le respect de la commande Publique,

De solliciter éventuellement l'appui, au besoin d'une AMO ou d'un programmiste.

De solliciter les meilleurs financements possibles et de faire le lien avec la Communauté de communes du Pays Tarusate.

De dire que la Ville soutient la démarche des porteurs de projets intéressés pour s'installer en centre-ville de TARTAS, en ce compris la démarche engagée par les propriétaires de la Pharmacie existante. Elle pourra à ce titre s'engager pour la conclusion d'un bail permettant l'exercice de généralistes pour deux médecins pour une durée maximale de deux ans.

De préciser que l'assemblée sera tenue informée de l'évolution de ce dossier.

Il est donc proposé à notre conseil de donner mandat au maire et d'intervenir à la signature de tout document.

Après en avoir délibéré

Oùï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

MANDATE M. le Maire et ses adjoints pour rencontrer les différents porteurs de projets.

ETUDIE les différentes demandes qui pourraient s'intégrer dans l'hyper centre de TARTAS. Les aménagements ou réfections de voiries et stationnement réalisés ces dernières années, ainsi que le besoin de maintenir une attractivité du Centre-ville avec les commerces existants, mais aussi la nécessité d'offrir aux habitants et usagers de la commune et de ses alentours une offre réelle de santé sont les fondements de cette démarche.

SOLLICITE au besoin, l'appui des services de l'Etat, du Monde Médical, de l'ARS, mais aussi de tous organismes pour mener à bien ce projet, qui se veut de faciliter l'installation d'une offre complémentaire ou nouvelle de santé sur TARTAS.

AUTORISE M. le Maire à lancer les études, ou procédures nécessaires dans le respect de la commande Publique.

SOLLICITE éventuellement l'appui, au besoin d'une AMO ou d'un programmiste.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



SOLLICITE les meilleurs financements possibles et de faire le lien avec la Communauté de communes du Pays Tarusate.

DIT que la Ville soutient la démarche des porteurs de projets intéressés pour s'installer en centre-ville de TARTAS, en ce compris la démarche engagée par les propriétaires de la Pharmacie existante. Elle pourra à ce titre s'engager pour la conclusion d'un bail permettant l'exercice de généralistes pour deux médecins pour une durée maximale de deux ans.

PRECISE que l'assemblée sera tenue informée de l'évolution de ce dossier.

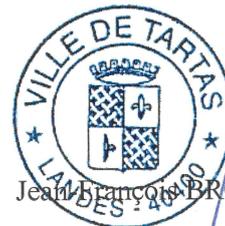
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

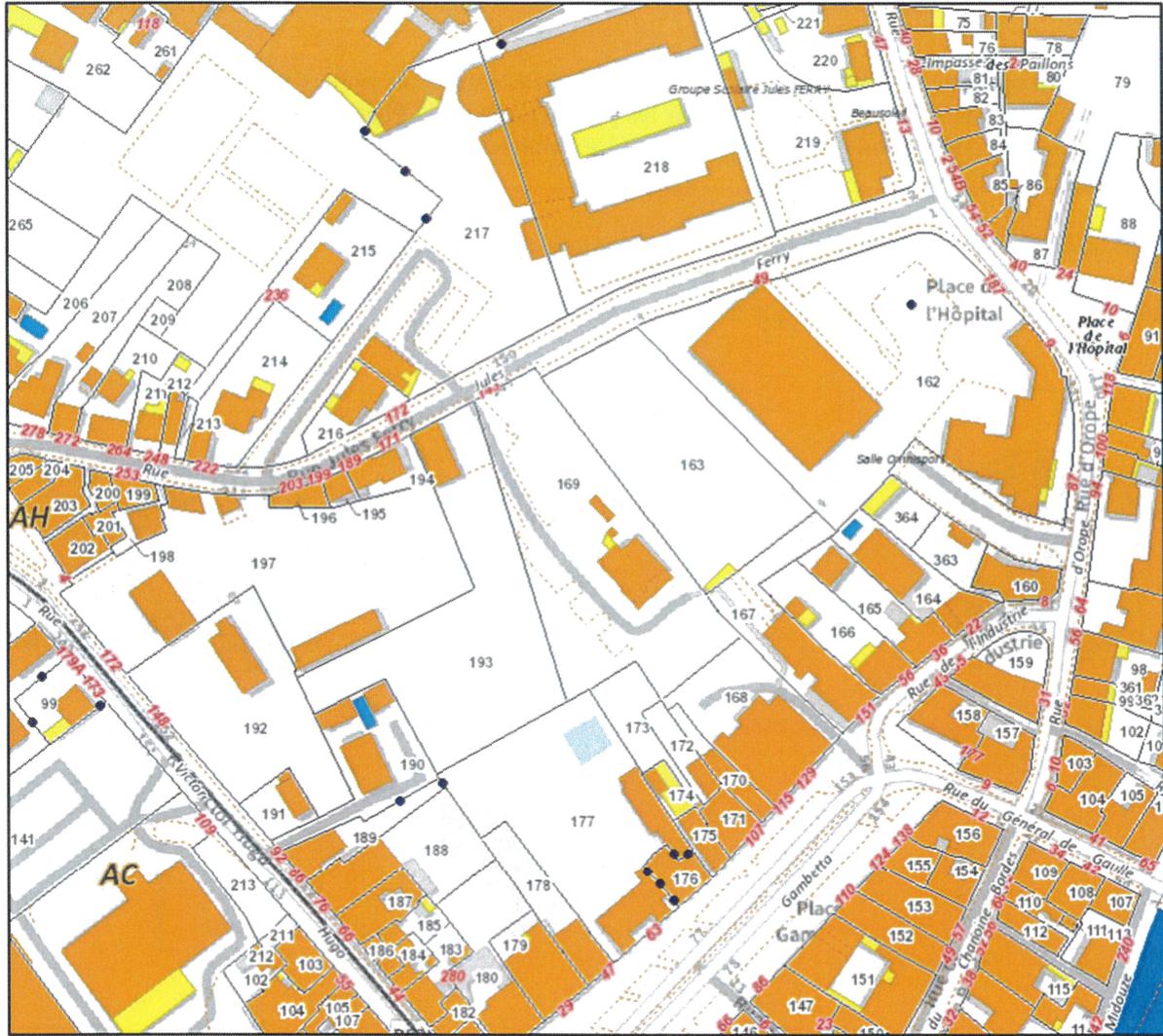


Eva GARBADES

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.